



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics au deuxième trimestre 2020

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au deuxième trimestre de l'année 2020. Elle s'articule autour de quatre (4) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

La gestion des opérations de marchés publics au deuxième trimestre 2020 est impactée, d'une part, par les retards observés dans l'exécution des opérations, liées aux difficultés de fonctionnement du nouveau Système d'Information Budgétaire (SIB) et, d'autre part, par les conséquences de la pandémie à coronavirus (COVID-19).

Le montant des marchés approuvés à fin juin 2020 s'élève à 594,5 milliards de FCFA contre 553,5 milliards de FCFA à fin juin 2019, soit une hausse de 7,4%. En nombre, 1 570 marchés ont été approuvés au deuxième trimestre 2020, contre 1 726 à la même période en 2019, soit une baisse de 9,0%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 77,4% du montant des marchés approuvés à fin juin 2020 contre 72,5% à fin juin 2019, soit une hausse de 4,9 points. Quant aux procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), elles représentent 21,2% du montant des marchés approuvés à fin juin 2020 contre 25,1% à fin juin 2019, soit une baisse de 3,9 points. Concernant les marchés de gré à gré, ils représentent 10,7% du montant des marchés approuvés à fin juin 2020 contre 11,3% à fin juin 2019, soit une baisse de 0,6 point.

La part des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 31,2% à fin juin 2019 à 41,8% à fin juin 2020, soit une hausse de 10,6 points. Cette hausse traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics à travers l'instauration de procédures simplifiées pour ce type d'acteurs et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés a baissé, passant de 101,5 jours à fin juin 2019 à 93,6 jours à fin juin 2020, soit une baisse de 7,9 jours.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres est passé de 10,4 jours à fin juin 2019 à 8 jours à fin juin 2020, soit une baisse de 2,4 jours ;
- le délai de demande d'avis de non objection est passé de 12,7 jours à fin juin 2019 à 7,9 jours à fin juin 2020, soit une baisse de 4,8 jours ;
- le délai de signature de l'attributaire du marché est passé de 8,7 jours à fin juin 2019 à 6,1 jours à fin juin 2020, soit une baisse de 2,6 jours.

Quelques évolutions moins favorables ont toutefois été relevées. Elles concernent notamment le délai de traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO), qui est passé de 6 jours à 10,8 jours, en lien avec le temps mis par les autorités contractantes pour la prise en compte des corrections apportées aux DAO; et le délai d'approbation des marchés, qui est passé de 6,2 jours à 12,6 jours, du fait des retards dans la transmission d'informations complémentaires aux dossiers d'approbation par les autorités contractantes et des difficultés constatées dans l'utilisation du nouveau Système d'Information Budgétaire (SIB), plusieurs marchés en phase d'approbation ayant été renumérotés pour tenir compte de la nouvelle nomenclature budgétaire.

3. Concentration des marchés publics

L'examen de certains indicateurs statistiques permet d'apprécier le degré de concentration des marchés. L'un des plus importants est l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise).

Cet indice est passé de 0,007 à fin juin 2019 à 0,005 à fin juin 2020; ce qui témoigne d'une faible concentration des marchés en Côte d'Ivoire, singulièrement autour d'une entreprise.

4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Le nouveau Code des marchés publics, adopté par ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, est entré en vigueur le 11 décembre 2019. En vue de compléter les dispositions dudit Code, des projets de décrets d'application ont été élaborés et seront présentés au Gouvernement pour adoption.

Afin d'accroître la participation des PME à la commande publique, le nouveau Code des marchés publics consacre le relèvement de 20% à 30% du quota des marchés en faveur des PME; le relèvement de 5% à 15% de la marge de préférence octroyée à tout soumissionnaire à un appel d'offres qui prévoit de sous-traiter au moins 30% du montant de son marché à une PME locale; la réduction à 1,5% du taux maximum du cautionnement provisoire et l'allègement des conditions d'exigence des attestations fiscales et sociales.

Telle est l'économie de la présente communication, soumise à l'approbation du Conseil.

**Le Ministre du Budget
et du Portefeuille de l'Etat**



Moussa SANOGO

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin juin 2018, 2019 et 2020

MODE	juin-18				juin-19				juin-20			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	1 215	76,3	630 199 675 820	98,7	1 190	68,9	540 335 320 597	97,6	1 254	79,9	586 314 121 193	98,6
Appel d'offres ouvert	527	33,1	427 800 814 029	67,0	363	21,0	178 628 341 860	32,3	406	25,9	217 847 558 559	36,6
Appel d'offres restreint	195	12,2	126 045 409 863	19,7	200	11,6	222 446 807 970	40,2	467	29,7	242 578 221 193	40,8
Sous total procédures concurrentielles	722	45,3	553 846 223 892	86,7	563	32,6	401 075 149 830	72,5	873	55,6	460 425 779 752	77,4
Marchés de Gré à gré	58	3,6	38 627 942 214	6,1	102	5,9	62 404 331 092	11,3	121	7,7	63 494 876 569	10,7
Avenants	103	6,5	8 092 996 281	1,3	143	8,3	24 653 014 708	4,5	96	6,1	26 433 123 048	4,4
Conventions	64	4,0	17 381 052 672	2,7	77	4,5	33 804 066 793	6,1	25	1,6	25 706 712 443	4,3
Lettres de commande valant marchés	268	16,9	12 251 460 761	1,9	305	17,7	18 398 758 174	3,3	139	8,9	10 253 629 381	1,7
Sous total procédures non concurrentielles	493	31,0	76 353 451 928	12,0	627	36,3	139 260 170 767	25,1	381	24,3	125 888 341 441	21,2
PROCEDURES SIMPLIFIEES	377	23,7	8 393 643 411	1,3	536	31,1	13 217 062 712	2,4	316	20,1	8 216 392 556	1,4
Procédures simplifiées à compétition limitée	273	17,2	5 200 563 079	0,8	426	24,7	9 509 642 302	1,7	218	13,9	5 167 351 208	0,9
Procédures simplifiées à compétition ouverte	104	6,5	3 193 080 332	0,5	110	6,4	3 707 420 410	0,7	98	6,2	3 049 041 348	0,5
TOTAL	1 592	100	638 593 319 231	100	1 726	100	553 552 383 309	100	1 570	100	594 530 513 749	100

Source : DMP

Tableau 2 : Répartition des marchés de gré à gré par ministère à fin juin 2020

N°	INSTITUTIONS ET MINISTERES	Nombre	Montant (FCFA)
1	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	9	22 194 964 632
2	Ministère d'État, Ministère de la Défense	1	9 886 500 000
3	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État	7	7 874 576 629
4	Ministère de l'Économie et des Finances	17	4 453 390 430
5	Secrétariat d'État auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social	5	2 959 858 750
6	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	5	2 923 652 683
7	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	1	2 335 151 678
8	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	39	2 275 270 869
9	Ministère de l'Hydraulique	3	2 157 729 581
10	Ministère des Transports	1	1 600 909 697
11	Ministère de la Communication et des Médias	10	1 335 936 537
12	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	1	1 015 236 600
13	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	2	890 997 095
14	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé	5	498 547 835
15	Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste	3	436 425 271
16	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	2	229 261 500
17	Primatures et Services Rattachés	4	173 051 007
18	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	2	153 026 903
19	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	1	77 934 578
20	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté	3	22 454 294
	TOTAL	121	63 494 876 569

Source : DMP

Tableau 3 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin juin 2019 et 2020

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin juin 2019						Fin juin 2020					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	615	80,2	1 102	63,8	172 686 758 063	31,2	533	64,8	889	56,6	248 217 813 498	41,8
Autres entreprises	153	19,8	624	36,2	380 865 625 246	68,8	290	35,2	681	43,4	346 312 700 251	58,2
TOTAL	768	100	1 726	100	553 552 383 309	100	823	100	1 570	100	594 530 513 749	100

Source : DMP

Tableau 4 : Délais de passation des marchés publics à fin juin 2020

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens (en jours)	
		Juin 2019	Juin 2020
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	6,0	10,8
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	24,3	21,3
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	10,4	8
Demande d'avis de non objection	3	12,7	7,9
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	10	8,6	7,7
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3,0	3
Publication des résultats et délais de recours	7	10	7
Signature de l'attributaire du marché	3	8,7	6,1
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	8,6	6,2
Approbation du marché	24	6,2	12,6
Notification de l'approbation du marché	3	3	3
Délai global moyen de passation de marchés	114	101,5	93,6

Source : DMP